

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE559

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 117, substituer aux mots :

« résidentiel »,

les mots :

« d'hébergement résidentiel, de services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.